

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
Provisions Budgetaires selon délib. CM du 20/12/18	7 475,68	20/12/2018	18 729,85		8 934,73	17 270,80
Prov.pour risques et charges	7 475,68		18 729,85		8 934,73	17 270,80
Prov.pour litiges et contentieux	7 475,68	20/12/2018	18 729,85		8 934,73	17 270,80
Prov.pour pertes de change						
Prov.pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Prov.pour grosses réparations						
Prov.pour dépréciation						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour litiges et contentieux						
Prov.pour pertes de change						
Prov.pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Prov.pour grosses réparations						
Prov.pour dépréciation						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL GENERAL	7 475,68		18 729,85		8 934,73	17 270,80

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2018	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Prov.pour risques et charges				18 729,85		17 270,80
Prov.pour dépréciation						
Prov.pour risques et charges						
Prov.pour dépréciation						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (détail)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération : 458 OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Op. annulée	
DEPENSES REELLES 45	6 313 571,61	881 288,00	46 533,57	734 751,00	0,00	6 360 105,18
45...	6 313 571,61	881 288,00	46 533,57	734 751,00	0,00	6 360 105,18
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	6 313 571,61	881 288,00	46 533,57	734 751,00		6 360 105,18
RECETTES REELLES 45	6 247 297,80	947 562,00	0,00	847 559,00	0,00	6 247 297,80
45... Financement par le mandant et d'autres	6 247 297,80	947 562,00	0,00	847 559,00	0,00	6 247 297,80
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	6 247 297,80	947 562,00		847 559,00		6 247 297,80

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur eu euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice + Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice + Annuité nette de la dette de l'exercice - Provisions pour garanties d'emprunts	0,00 0,00 0,00 0,00
TOTAL des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 734 066,66
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %	0,00

IV - ANNEXE	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOI FCT ET COLL CABINET - 1		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE - 2		16,00	1,00	17,00	16,57	0,00	16,57
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2e classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TPS NON COMPLET	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TPS COMPLET	C	2,00	0,00	2,00	2,57	0,00	2,57
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMIN PRINC. 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNIQUE - 3		32,00	6,00	38,00	35,52	1,23	36,75
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,23	0,23
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe	C	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
ADJOINT TECHNIQUE TPS COMPLET	C	6,00	0,00	6,00	10,62	0,00	10,62
ADJOINT TECHNIQUE TPS NON COMPLET	C	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
MEDICO-SOCIALE - 5		3,00	4,00	7,00	6,75	0,00	6,75
ATSEM PRINCIPAL 2e classe	C	0,00	3,00	3,00	2,91	0,00	2,91
EDUCAT. JEUNES ENFANTS PPAL TPS NON COM	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS PPAL TPS COM	B	1,00	0,00	1,00	1,84	0,00	1,84
AUXILIAIRE PUERIC. PRINCIPAL 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
SPORTIVE - 7		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CULTURELLE - 8		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT CONSERVAT. PATRIMOINE PRINCIP	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATION - 9		7,00	1,00	8,00	7,82	0,00	7,82
		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINC. 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMAT. PPAL. 2è classe	C	0,00	1,00	1,00	0,82	0,00	0,82
	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
POLICE MUNICIPALE - 10		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPAL		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		63,00	12,00	75,00	71,66	1,23	72,89

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanent à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
9 ADJOINTS ANIMATION	C	ANIM	0		3-a	
1 ADJOINT ANIMATION	C	ANIM			3-1	
4 ADJOINTS TECHNIQUES	C	TECH			3-1	
2 APPRENTIS	C	TECH	0		A ()	
1 EMPLOI Avenir	C	CULT	0		A ()	
1 EMPLOI Avenir		TECH			A ()	

(1) **CATEGORIES** : A, B et C

(2) **SECTEUR** ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*

3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*

3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*

3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*

3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*

3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*

3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*

3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emploi fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS

Elus bénéficiaires des actions de formation	Actions de formation financées par la commune ou l'établissement
ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL	RESEAUX SOCIAUX LEB
Denis MOUCHEL,	ATELIERS ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
Olivier RICHEFOU	ATELIERS ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
Patrick PENIGUEL	ATELIERS ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
Caroline CHASLES	ATELIERS ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
Jocelyne RICHARD	ATELIERS ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public	NEANT			
Détention d'une part de capital	MEDUANE HABITAT	OPERATEUR DE LOGEMENT SOCIAL	SOCIETE ANONYME	44,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	NEANT			
Autres	NEANT			

CNE CHANGE - CA 2018

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Communauté d'Agglomération de LAVAL (CAL)	01/01/1900	Taxe Professionnelle unique	

CNE CHANGE - CA 2018

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA	01/01/1900		SOCIALE	NON
MSP	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINA	01/10/2012	20/09/2012	MEDICALE	

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité (CNAF/CNA)	TVA
	SERVICE LOTISSEMENTS REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMERCES CENTRE VILLE					

CNE CHANGE - CA 2018

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
BATIMENT	BATIMENT RESTAURANT			BAIL COMMERCIA	
PARKING	PARKING COMMERCIAL			BAIL COMMERCIA	
AMPHITHEATRE	ATELIER DES ARTS VIVANTS			CONVENT. DE MIS	

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Base notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux Appliqués par décis. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	8 089 000,00	2,67 %	11,95 %	0,00 %	966 636,00	2,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12 050 000,00	2,30 %	18,40 %	0,00 %	2 217 200,00	2,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	310 600,00	0,37 %	32,00 %	0,00 %	99 392,00	0,37 %
C.F.E.	0,00	-0,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00	-0,91 %
TOTAL	20 449 600,00	4,43 %			3 283 228,00	4,43 %